



Municipalité de Sauge  
Haut du Village 8  
2536 Plagne

## Assemblée municipale

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués à l'assemblée municipale qui aura lieu le

**jeudi 11 juin 2026 à 20 heures**  
au Centre communal de Plagne

### Ordre du jour :

1. Discuter et voter un crédit d'engagement pour le changement des compteurs d'eau pour CHF 130'000.00
2. Discuter et voter un crédit d'engagement pour la rénovation du Puits de La Heutte pour CHF 710'000.00
3. Discuter et voter un crédit d'engagement pour la réfection du drainage et de la place de parc du Centre communal de Frinvillier pour CHF 120'000.00
4. a) Discuter et approuver le Règlement sur l'externalisation de tâches techniques dans la procédure de permis de construire  
b) Discuter et voter une nouvelle dépense périodique pour la gestion de la procédure d'octroi du permis de construire pour CHF 60'000.00
5. Discuter et approuver les comptes 2025
6. Prendre connaissance des arrêtés de comptes suivants :
  - ✓ Réaménagement alentours Nord Ecole de Plagne
  - ✓ Réaménagement alentours Sud Ecole de Plagne
  - ✓ Bouclage Ouest Vauffelin
  - ✓ Bouclage Est Vauffelin
7. Informations sur le projet de fusion des Communes de Sauge et Romont
8. Décision de principe en vue de l'étude de fusion des Communes de Sauge et Romont
9. Informations sur les projets en cours
10. Divers et imprévus

Le règlement mentionné sous point 4a est en dépôt public pendant 30 jours avant l'assemblée. Les comptes mentionnés sous point 5 seront disponibles à partir du 20 mai 2026. Ils pourront tous être consultés au secrétariat municipal pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre un acte législatif communal.

*Le Conseil municipal*

Plagne, le 4 mai 2026